



Réclamation des mois de préavis après état des lieux

Par **withangelle**, le **23/03/2009** à **21:04**

Bonjour à tous,

Je vous écris pour avoir quelque conseils,

Nous venons d'être condamner a payer a notre ancienne propriétaire 2300euro.

Je vous explique, en septembre, nous avons déménager, il a été convenu qu'on ne ferait pas les mois de préavis, car l'appartement devenait insalubre, et que la proprio ne nous supportait pas...

Nous avons donc déménagé mi septembre et fais l'état des lieux quelques jours plus tard.

Aujourd'hui 7 mois plus tard, elle nous réclame les mois de préavis... Soit 1800 euros.

Elle ne nous a pas prévenu, pas prévenu nos garrants, rien, nous n'avons, ni nos garants reçu AUCUNE lettre nous disant d'aller au tribunal....

Comme le tribunal a vu que personne ne se déplaçait, il a statué et a décidé que nous lui devrions 2300 Euros...

Que faire ?

Par **Paula**, le **27/03/2009** à **18:16**

Bonjour,

Vous dites "personne ne se déplaçait" Je comprends donc que vous n'avez pas été au Tribunal le jour de l'audience ?

Si c'est bien le cas, en cas de non présentation, un jugement peut être prononcé contre vous sans que vous ayez pu faire valoir vos arguments.

Domage. Cordialement